TARIFS ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2022

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE
KEMPER BREIZH IZEL

La même tarification s'applique sur l'ensemble du territoire de Quimper Bretagne Occidentale.

	Tarifs 2022
Redevance de contrôle de bon fonctionnement (tous les 7 ans) / **installation conforme**	80 € HT / contrôle
Redevance de contrôle de bon fonctionnement dans le cas de plusieurs installations à la même adresse à partir de la 4e installation (cas des campings, de gîtes, etc.) **conforme**	70 € HT / contrôle
Redevance de contrôle de bon fonctionnement (tous les 7 ans) / **installation non conforme**	170 € HT / contrôle
Contrôles de bon fonctionnement dans le cas de plusieurs installations à la même adresse à partir de la 4e installation (cas des campings, de gîtes, etc.) / **non conforme**	150 € HT / contrôle
Redevance de contrôle de bon fonctionnement tous les 4 ans) installation avec filière spécifique agréée (filières compactes) ou filière classique disposant d'un dispositif de relevage	90 € HT / contrôle
Pénalité installation non conforme polluante (sur courrier)	300 € HT / an
Contrôle de conception	120 € HT / contrôle
Contrôle de réalisation	120 € HT / contrôle
Contrôle d'une installation individuelle pour la vente de maison	120 € HT / contrôle
Facturation dans le cas d'un déplacement d'un contrôleur pour un rendez-vous infructueux à compter du 3e déplacement	50 € HT / déplacement
Avis écrit du SPANC sans déplacement dans le cadre d'une vente ou d'une réalisation	35 € HT / courrier
Visite supplémentaire dans le cas de : - vente de maison - contrôle de conception ou de réalisation - contrôle de bon fonctionnement	50 € HT / visite supplémentaire
Contrôle d'un installation individuelle en l'absence de : - réhabilitation dans le délai d'un an dans l'année suivant l'achat du bien - réhabilitation dans un délai de 4 ans pour les installations présentant un risque sécuritaire ou sanitaire	200 € HT / contrôle
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations de plus de 20 EH **avec** transmission des éléments réglementaires dans les délais impartis	75 € HT / an
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations de plus de 20 EH **en l'absence** de transmission des éléments réglementaires dans les délais impartis	300 € HT / an